

Conseil d'administration du 8 février 2024
Membres en exercice : 54
Nombre de membres présents : 33
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de voix : 34
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 3

DELIBERATION n° 2024-01
**APPROBATION DU COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 NOVEMBRE 2023**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 24 janvier 2024, s'est tenu le 8 février 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-23 ;
Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202, modifié par l'arrêté 52-2022-01-0055 du 14 janvier 2022, par l'arrêté n° 52-2022-01-00112 du 25 janvier 2022 et par l'arrêté n°52-2023-10-00110 du 19 octobre 2023 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;
Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;
Vu le projet de compte-rendu de la séance du 16 novembre 2023 mis à disposition des membres du conseil d'administration ;

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Article 1 :

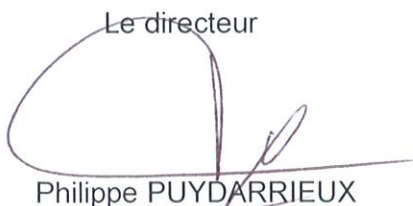
Après un vote à 31 voix favorables, le conseil d'administration approuve le compte-rendu de la séance du 16 novembre 2023.

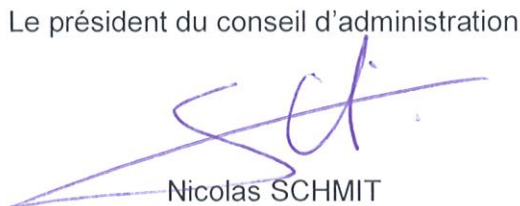
Le compte-rendu approuvé est annexé à la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc-en-Barrois, le 8 février 2024.

Le directeur

Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration

Nicolas SCHMIT

Réunion du Conseil d'administration du 16 novembre 2023

Compte-rendu

Participants : voir liste en annexe

Madame Marie-Claude LAVOCAT, maire de Châteauvillain, accueille le Conseil d'administration dans sa commune. Elle précise que la salle des fêtes a été entièrement rénovée au cours de l'année précédente et que ces travaux importants ont permis de moderniser les équipements et d'améliorer la qualité d'accueil de la salle.

Le président présente ensuite les nouveaux membres du Conseil d'administration, nommé par l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2023 :

M. Éric TRIBOULEY, maire de Colmier-le-Haut, remplace M. Frédéric POTTIER pour représenter les communes adhérentes de Haute-Marne.

M. Loup BOMMIER est nommé comme suppléant pour représenter les communes non adhérentes de Côte-d'Or, en remplacement de M. Jean-Marie BRUEY.

M. Jean-Paul ANDRIOT, jusque-là suppléant, devient membre titulaire pour représenter les communes non adhérentes de Haute-Marne en remplacement de M. VAILLANT, dont la commune de Bay-sur-Aube est devenue adhérente suite à la campagne d'adhésion de 2022.

M. Flavien BOURRAT remplace M. Olivier LANDEL comme représentant des propriétaires forestiers de Haute-Marne dans le collège des personnalités à compétence locale.

Mme Nicole CHEVILLARD est désignée pour remplacer M. Raoul DE MAGNITOT en tant que représentante suppléante du CNPF.

Enfin, Pauline CORPET, suite au départ de Marion DELFORGE, a été désignée comme suppléante des représentants du personnels de l'établissement public Parc national de forêts.

Nicolas SCHMIT explicite le document remis en séance aux membres, à savoir une note rédigée par les présidents des parcs nationaux relative aux moyens. Il rappelle la motion qui avait été présentée lors de la plénière du 2 mars 2023 demandant plus de moyens pour le Parc national de forêts sans pénaliser les autres parcs. Cette demande a été entendue. La loi de finance 2024 prévoit en effet la création de 15 ETP, avec l'objectif d'une mise à niveau des Parcs nationaux de forêts et des Calanques. Le Parc national de forêts en espère 9 ou 10.

Les arbitrages sont encore en cours mais le président souhaite d'ores et déjà exprimer sa satisfaction que la demande ait été entendue par les ministres.

Néanmoins la note des présidents pointe les difficultés liées à des moyens qui restent insuffisants à l'échelle des tous les parcs nationaux.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le président indique que le quorum est largement atteint avec 41 votants et 3 pouvoirs, soit 44 voix pour les votes.

Point 1 : Approbation du compte-rendu du CA du 29 juin 2023

Sans remarque exprimée sur ce compte-rendu, le président le soumet au vote.

Vote de la délibération 2023-22

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 44

Le compte-rendu du CA du 29/06/2023 est adopté à l'unanimité.

Point 2 : Points d'actualité

Épisode de grêle du 24/08/2023

Le directeur revient sur l'épisode de grêle du 24 août qui a provoqué d'importants dégâts sur la commune d'Arc-en-Barrois.

Au niveau du Parc national, la majorité des véhicules de service ont été impactés et le toiture (récemment rénovée) a été très endommagée.

Éductour du Parc national de forêts

Le premier Éductour du Parc national de forêt a eu lieu le 3 octobre 2023, avec l'objectif de fédérer un réseau d'acteurs du tourisme, interne et extérieur au territoire

Accueil du séminaire des directions des parcs nationaux français

Le séminaire des directions des parcs nationaux s'est réuni au Parc national de forêts du 18 au 20 octobre 2023. Une délégation du ministère de tutelle et des représentants de l'OFB (dans le cadre de la convention de rattachement qui lie les parcs nationaux à l'OFB) se sont joints au séminaire sur une partie des travaux.

La tenue de ce séminaire a permis de tester la capacité d'accueil du territoire en termes d'hébergement et de restauration. Les retours sont très positifs, les participants ont qualifié d'excellentes les conditions de séjour qui leur avaient été réservées.

Financement de 3 postes FEDER et 1 poste AMI MASA

Philippe PUYDARRIEUX se félicite de l'obtention de financements FEDER avec la Région Bourgogne Franche-Comté qui ont permis l'ouverture de 3 postes.

Les recrutements sont finalisés et l'établissement va accueillir trois nouveaux chargés de mission sur les thématiques suivantes : Prairies permanentes, Forêts et changement climatique, Espèces emblématiques.

Dans le cadre d'un AMI (appel à manifestation d'intérêt) du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, un recrutement est prévu sur une période de 18 mois. Le/la chargé(e) de projet travaillera sur la filière Bois, en lien avec les acteurs du territoire (création d'un consortium).

Sortie d'un beau livre

Comme dernier point d'actualité, le directeur se réjouit d'annoncer aux membres du CA l'édition d'un beau livre qui a pu être présenté au Festival international de photographie animalière de Montier-en-Der. Ce beau livre, sur la base des photographies d'Éric GIRARDOT, met en valeur le monument de nature qu'est le Parc national de forêts.

Points budgétaires et comptables

1 - Budget rectificatif 2 (BR2) de l'année 2023

Le président passe la parole à Krystel CORSAGNI, secrétaire générale, pour présenter ce BR2.

Krystel CORSAGNI justifie ce BR2 par la nécessité de rapprocher la programmation du budget 2023 de son exécution. Il convenait en effet :

- d'actualiser les recettes fléchées suite aux retours positifs sur des dossiers de candidature (Fonds vert, Cerema, FEDER BFC) ;
- d'actualiser les dépenses ;
- d'intégrer le recrutement des 3 chargées de projet hors plafond arrivées en novembre 2023 (recrutements FEDER BFC).

Au niveau des personnels, le plafond d'emploi est légèrement dépassé, pour les ETP et les ETPT, mais ce dépassement sera compensé par un rééquilibrage au niveau du collectif des 11 parcs nationaux.

L'enveloppe « Personnels » est ajustée à 2 242 000 €.



Le solde global est excédentaire avec, contrairement aux prévisions du BR1, une trésorerie augmentée correspondant à 217 jours de fonctionnement.

Rémi COUVERT, CBR (contrôleur budgétaire régional) donne son avis en 3 points.

Sur la partie budgétaire, il précise que les recettes ont augmenté de 2 % alors que les dépenses ont diminué de 35 % par rapport au BR1, faisant passer la trésorerie de 62 à 217 en jours de fonctionnement.

Pour la partie patrimoniale, un redressement de la situation patrimoniale est constaté. La réduction du déficit entraîne une amélioration du fonds de roulement.

Concernant enfin la soutenabilité du budget du Parc national, le CBR émet un avis favorable sur la soutenabilité annuelle, infra-annuelle et pluriannuelle.

Le président propose de voter la délibération 2023-23 pour adopter ce BR2.

Vote de la délibération 2023-23

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 44

Le BR 2 de l'année 2023 est adopté à l'unanimité.

2 - Budget initial 2024

Krystel CORSAGNI explique que l'élaboration du budget 2024 était un exercice difficile et forcément imparfait car l'EPPN est en attente des arbitrages du ministère sur le nombre de postes et la dotation.

Le budget initial 2024 a par conséquent été construit sur la base de moyens constants, ce qui le rend inéluctablement non définitif et nécessitera la convocation d'un CA extraordinaire en début d'année 2024, lorsque les arbitrages seront rendus.

Le CBR intervient sur ce budget initial en constatant d'abord une dégradation du solde budgétaire. Les dépenses augmentent sur tous les postes sauf l'investissement. La trésorerie chute de 45 % (soit 1 million d'euros).

La situation demeure cependant favorable au niveau pluriannuel.

Concernant la situation patrimoniale, une augmentation des dépenses associée à une baisse des recettes génère un déficit patrimonial de 1,2 million d'euros. Le fonds de roulement baisse de 1 million d'euros, le besoin en fonds de roulement restant stable. Une certaine dégradation de la situation patrimoniale est constatée.

Concernant la soutenabilité pour le budget et sa situation annuelle, l'avis du CBR est réservé compte tenu du déficit.

L'avis du CBR est favorable sur la soutenabilité infra-annuelle, le niveau de trésorerie restant positif tout au long de l'année d'exécution, et favorable également sur le plan pluriannuel.

En conclusion, l'avis du contrôleur budgétaire régional est que ce budget est soutenable.

Vote de la délibération 2023-24

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 44

Le budget initial 2024 est adopté à l'unanimité.

3 - Contrôle interne financier

Krystel CORSAGNI rappelle qu'un audit réalisé en 2022 avait identifié au total 35 risques touchant à la programmation budgétaire, à son exécution, à la comptabilité.

Un an et demi plus tard, les services se sont structurés, des procédures de contrôle et des notes de service ont été mises en place, rendant la probabilité de survenance des risques non nulle, mais fortement diminuée.

4 risques subsistent. Dans le domaine comptable, le sujet des immobilisations et la fiabilisation de l'état de l'actif en cours apparaissent dans les risques « probables ».

Un risque reste « possible » en exécution et en comptabilité au moment de la clôture des comptes.

La survenance est considérée comme « peu probable » pour 80 % des risques et pour tous les risques



majeurs.

Une actualisation de la cartographie des risques sera menée sur 2024.

Vote de la délibération 2023-25

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 44

Le contrôle interne financier est approuvé à l'unanimité.

4 - Règlement d'intervention 2024

Le directeur présente les modalités 2024 du règlement d'intervention. Le principe retenu a été de reconduire le dispositif 2023.

11 axes d'actions à soutenir ont été identifiés :

1. Mise en tourisme du territoire : développement de l'offre **d'hébergement**
2. Mise en tourisme du territoire : développement de l'offre de **restauration, d'épicerie et de cafés**
3. Mise en tourisme du territoire : **équipement d'accueil dans les communes**
4. Développement de **l'agriculture biologique**
5. Préservation et valorisation du **patrimoine vernaculaire**
6. **Restauration écologique** des cibles patrimoniales
7. Protection et valorisation du patrimoine paysager : préservation des **alignements d'arbres et des arbres isolés**
8. Mise en œuvre des **certifications de gestion forestière durable** et de **la trame de biodiversité forestière** en forêts communales et privées
9. **Interprétation des patrimoines naturels** par divers médias
10. Appui au développement de la **marque Esprit parc national**
11. Connaissance scientifique : soutien à la **production de connaissances scientifiques** portant sur certains taxons

L'appel à projets (AAP) 2024 sera lancé dès le mois de janvier, avec une somme allouée de 300 000 €.

Vote de la délibération 2023-26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 44

Le règlement d'intervention 2024 est approuvé à l'unanimité.

5 - Dispositif des prestations sociales en faveur des agents du Parc national de forêts

Krystel CORSAGNI explique que l'action sociale relève du budget de l'établissement et que le CA doit nécessairement valider le dispositif des prestations sociales servies en faveur des agents du Parc national de forêts.

Les prestations peuvent être interministérielles (subventions pour les séjours d'enfants, prestations pour enfant ou jeune adulte handicapé), ou ministérielles (soutien à la scolarité).

Une aide matérielle, plafonnée à 2000 € peut également être versée à des agents rencontrant des difficultés. Pour ce dernier type d'aide, les dossiers sont traités en lien avec l'assistant social.

Vote de la délibération 2023-27

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 44

Le dispositif d'action sociale est validé à l'unanimité



6 - Projet FEDER Grand Est

Pour présenter ce projet, le directeur rappelle la convention tripartite signée entre le Parc national, la Région Bourgogne Franche-Comté et la Région Grand Est, et revient sur la volonté de symétrie et d'harmonisation entre les deux régions.

Trois projets FEDER Bourgogne Franche-Comté ont été validés par le CA du 2 mars 2023. En parallèle, le nouveau projet FEDER présenté aujourd'hui est traité avec la Région Grand Est.

Ce projet porte sur les espèces des milieux aquatiques, sur la partie haut-marnaise du Parc national. Il est construit autour de 3 axes : un axe « Connaissance », un axe « Gestion-préservation-restauration » et un axe « Sensibilisation & communication ».

Le montant total du projet s'élève à 426 923,20 € et la demande de subvention FEDER porte sur 60 % du montant éligible, soit 256 154 €.

Le dossier a été reçu favorablement par les services de la Région Grand Est.

Le président propose aux membres du CA de passer au vote pour approuver l'opération et le plan de financement prévisionnel.

Vote de la délibération 2023-28

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 44

Délibération votée à l'unanimité

7 - Indemnité du président du CA pour 2024

Par souci de réserve, Nicolas SCHMIT s'éclipse et Jean-Claude VOLOT, 1^{er} vice-président prend la main pour présenter ce point de l'ordre du jour.

Le versement d'une indemnité au président du CA doit faire chaque année l'objet d'une approbation en CA.

Krystal CORSAGNI précise que la délibération 2023-29 propose d'allouer au président une indemnité d'un montant annuel de 7 977,33 € brut, correspondant à 16,27 % du montant du traitement annuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique. La délibération stipule que cette indemnité sera versée mensuellement.

Vote de la délibération 2023-29 (43 votants)

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 43

Délibération votée à l'unanimité

Points institutionnels

1- Election du représentant des personnes à compétence locale au Bureau (Election concernant uniquement les personnalités à compétence locale, membres du CA)

Le président resitue la raison de cette élection.

M. Olivier LANDEL, démissionnaire, était membre du CA et avait été élu au Bureau pour représenter les personnalités à compétence locale. Une élection est nécessaire pour désigner un nouveau représentant de ce collège.

Les votants à cette élection sont uniquement les membres du CA siégeant dans le collège des personnalités à compétence locale.

Les assesseurs du bureau de vote sont Véronique GENEVEY et Bruno FAUVEL.

3 candidatures ont été déposées :

Flavien BOURRAT, Patrick LHUILLIER et Jean-Marie ROLLET.

Le président demande si d'autres membres souhaitent se porter candidats, mais aucune nouvelle candidature n'est exprimée aussi propose-t-il de passer au vote.



Après dépouillement, les résultats sont prononcés :

Flavien BOURRAT : 8 voix

Jean-Marie ROLLET : 4 voix

Patrick LHUILLIER : 2 voix

Flavien BOURRAT est élu au Bureau du CA en qualité de représentant des personnalités à compétence locale.

Monsieur BPOURRAT remercie l'assemblée et se présente brièvement. Cogérant d'une société civile dont l'activité touche principalement le domaine forestier, il précise qu'une partie du domaine en gestion est situé sur la commune de Giey-sur-Aujon, en cœur de Parc.

Après cette présentation, le président soumet au vote la délibération approuvant l'élection de Monsieur Flavien BOURRAT au Bureau du CA

Vote de la délibération 2023-30

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 44

2 - Représentation du Parc national de forêts au CRB Bourgogne Franche-Comté

Suite à la démission de Stéphane WOYNAROSKI comme représentant du Parc national au Comité Régional de la Biodiversité (CRB) Grand Est lors du CA du 27 juin 2023, un débat en séance avait conclu à la pertinence de désigner, pour représenter l'établissement dans ces instances importantes, un élu et un personnel du Parc national de forêt représenté au CA.

La délibération 2023-017 avait désigné Guy DURANTET comme titulaire et Véronique GENEVEY comme suppléante pour représenter l'EPPN au CRB Grand Est.

Actuellement, Sophie DELONG représente le Parc national de forêts au CRB de la Région Bourgogne Franche-Comté en qualité de titulaire est son suppléant est Frédéric NAUDET.

Nicolas SCHMIT interroge Frédéric NAUDET présent en séance sur ses velléités de conserver cette représentation au vu de son expérience sur ce mandat.

Frédéric NAUDET, étant déjà engagé sur un nombre certain de mandats et représentations, ne voit pas d'inconvénient à céder son poste de remplaçant à un personnel Parc national des forêts.

Véronique GENEVEY étant suppléante de Guy DURANTET au CRB de la Région Grand Est, il est proposé de désigner Philippe PUYDARRIEUX pour remplacer Frédéric NAUDET.

Le président propose de passer au vote de la délibération 2023-31 désignant Philippe PUYDARRIEUX comme suppléant pour représenter l'établissement APPN au CRB de la région Bourgogne Franche-Comté, Sophie DELONG restant titulaire.

Vote de la délibération 2023-31

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 44

3 - Représentation du Parc national de forêts au Comité de programmation LEADER du PETR du Pays de Langres

Le PETR du Pays de Langres a sollicité le Parc national de forêts pour que l'établissement soit représenté au Comité de programmation LEADER mis en place.

Jean-Claude VOLOT est proposé, en sa qualité de vice-président, pour siéger au nom du CA et Claire COLLIAT, en sa qualité de présidente, pour siéger au nom du CESC.

Vote de la délibération 2023-32

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 44



4 - Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2024-2028

Le président demande à Margaux JACOB, en charge de ce dossier, de présenter le COP.

Margaux JACOB rappelle tout d'abord que le COP est un document obligatoire pour les parcs nationaux, qui permet de cadrer les actions à l'échelle des 5 prochaines années.

Le processus est commun aux 11 parcs nationaux, et il est piloté par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) du ministère de la Transition écologique.

En mode d'introduction, l'établissement et sa charte sont présentés, ainsi que les réalisations 2019-2023.

Le document est ensuite structuré autour de 4 objectifs de performance définis par la tutelle :

- Protéger et restaurer la biodiversité résiliente aux changements climatiques
- Faire de la préservation de la biodiversité un moteur de développement durable des territoires
- Contribuer à la consolidation d'une citoyenneté écologique
- Poursuivre l'objectif d'efficacité et d'optimisation des moyens budgétaires et de bonne gestion des établissements publics

Les objectifs opérationnels viennent concrétiser les objectifs de performance. Ils ont été construits au niveau de l'établissement et sont déclinés autour de 6 domaines d'activité :

1. Produire, valoriser et diffuser les connaissances sur les patrimoines au service d'une gestion efficace et d'une meilleure préservation
2. Protéger et restaurer les patrimoines dans un contexte de changement climatique
3. Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement soutenable
4. Faire connaître les patrimoines et accueillir tous les publics
5. Contribuer aux politiques de développement durable et de biodiversité
6. Gérer l'établissement public

21 indicateurs de suivi, communs à l'ensemble des parcs nationaux, serviront à évaluer le COP. Ils seront complétés au niveau du Parc national de forêts par des indicateurs utilisés sans le cadre du travail d'évaluation de la charte mené parallèlement.

L'utilité du COP est de donner une orientation et de prioriser les actions à mener. Margaux JACOB précise que le COP a été élaboré en collaboration avec les équipes lors d'une journée de travail collectif organisée le 2 mai 2023.

Le président remercie Margaux JACOB pour son travail et pour cette présentation. Il propose de soumettre le COP au vote du CA, ou de reporter le vote si nécessaire car adopter ce document cadre de l'établissement vaut engagement. L'assemblée valide le passage au vote du COP.

Vote de la délibération 2023-33

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 44

Le COP est adopté à l'unanimité.

5 – Stratégie scientifique 2024-2028

La stratégie scientifique est un autre document cadre de l'établissement, élaborée sur une durée similaire à celle du COP, soit 5 ans. Elle a été construite en collaboration étroite avec le Conseil scientifique.

Un constat au départ : La connaissance ne suffit pas à protéger la biodiversité.

Une question ensuite : une stratégie scientifique, pour quoi faire ?

Une réponse en 3 ambitions :

- **Contribuer à la gestion conservatoire du cœur et durable de l'aire d'adhésion** – y compris un focus sur la connaissance des pressions s'exerçant sur les patrimoines...
- **Servir à la notoriété du Parc national** : inspirer et appuyer la recherche scientifique, contribuer à des programmes de connaissance supra-territoriaux, communiquer...
- **Appuyer le développement territorial** : évaluer les politiques publiques et l'efficacité de la gestion, sensibiliser les acteurs et citoyens...

Le cadre conceptuel adopté dans la stratégie scientifique est celui du **socio-écosystème**, qui met en valeur la relation entre la nature et l'humain, et tient compte de la présence de ce dernier dans la



constitution et le fonctionnement des écosystèmes.

La stratégie scientifique est structurée autour des 6 objectifs à long terme (OLT) suivants :

1. Compléter l'état des lieux du Parc national
2. Observer les dynamiques à l'œuvre
3. Améliorer la compréhension du fonctionnement des socio-écosystèmes du Parc national
4. Harmoniser, structurer et mettre à disposition les données ainsi que l'information scientifique
5. Faciliter la réalisation de recherches scientifiques sur le territoire du Parc national
6. Communiquer et valoriser l'information scientifique

Chaque objectif à long terme se décline en objectifs opérationnels.

Le directeur donne la parole au président du Conseil scientifique pour apporter des précisions sur cette stratégie.

Bruno FAUVEL ne cache pas que c'était une gageure de construire en quelques mois un tel document. Il était indispensable en tout premier lieu de s'accorder sur la sémantique. Ensuite, dans le domaine scientifique, il est habituel de travailler sur du temps long, d'où les objectifs à long terme. Les objectifs opérationnels viennent répondre au calendrier prévu de 5 ans, avec une hiérarchisation des résultats attendus. La direction du Parc national, au vu des contraintes de moyens, a priorisé des éléments.

La gouvernance salue le travail réalisé.

Stéphane WOYNAROSKI insiste sur la responsabilité particulière qui incombe à un Parc national face à l'effondrement de la biodiversité. Il se félicite que l'ARB ait été mentionnée dans la stratégie scientifique et encourage vivement la coopération à venir entre le Parc national et l'ARB Bourgogne Franche-Comté.

Régis MICHON s'étonne que l'objectif opérationnel OO2-3 « Mettre en œuvre d'autres suivis stratégiques (Santé des écosystèmes, changement climatique... » ne fasse pas partie des objectifs prioritaires alors que les conséquences du changement climatique sur les écosystèmes forestiers sont d'ores et déjà visibles.

Par ailleurs il lui semble important de citer l'équilibre agro-sylvo-cynégétique au niveau de l'OO3-2 relatif au plan de gestion de la RI.

Philippe PUYDARRIEUX assure que les changements globaux sont une préoccupation et un sujet prioritaires pour le Parc national et rappelle qu'une chargée de mission Forêt et changement climatique a été récemment recrutée.

Au niveau de la stratégie scientifique, la volonté de faire du Parc national un territoire privilégié pour la recherche et d'être présent sur des sujets émergents a orienté le choix des priorités.

Concernant la notion d'équilibre agro-sylvo-cynégétique, elle est au centre du travail de l'Observatoire cynégétique du Parc national de forêts.

Philippe FREQUELIN s'interroge sur le fonctionnement qui va être mis en place pour la stratégie scientifique. Mobilisation des grands instituts nationaux de type INRAE ?

Le directeur répond que la mise en œuvre de la stratégie scientifique est bien entendu un sujet de réflexion pour la direction du Parc national.

Les arbitrages sur le nombre d'ETP supplémentaires ne sont pas rendus, mais un des postes est déjà fléché sur les fonctions de coordonnateur scientifique dont la mission principale sera de mettre en œuvre cette stratégie et notamment de construire les partenariats avec les organismes de recherche (CNRS par exemple) pour pouvoir la déployer.

Olivier TOSTAIN soutient pleinement le document présenté, en souligne l'ambition et approuve les priorisations. Cette stratégie scientifique ne peut que venir en appui au besoin en moyens qui a été exprimé.

Il renouvelle sa confiance dans le Conseil scientifique et souhaite que la mise en œuvre de cette stratégie permette de développer les compétences locales.

Le directeur partage le terme d'ambition par rapport à ce document. Il confirme la volonté de s'appuyer sur les ressources locales, les associations, les sociétés savantes pour travailler sur l'état des lieux pour ne prendre qu'un exemple.

Myriam LEGAY pose 2 questions :

1/ Une communication des attentes de cette stratégie scientifique auprès de la communauté scientifique est-elle prévue ou la procédure passera par des sollicitations, des invitations directes auprès des

équipes de recherche ?

2/ L'accueil d'un étudiant en thèse sous contrat doctoral de droit public dans une équipe de recherche est-il envisagé ?

Philippe PUYDARRIEUX déclare que le coordonnateur scientifique qui va être recruté pourra se voir confier la mission de mettre en place un projet de thèse de doctorat. Le financement ou co-financement d'une chaire fait également partie des ambitions du Parc national.

La mise en œuvre de la stratégie scientifique passera nécessairement par la contractualisation avec des instituts d'enseignement et de recherche.

Nicolas SCHMIT soumet au vote la délibération 2023-34 approuvant la stratégie scientifique.

Vote de la délibération 2023-34

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 44

La stratégie scientifique du Parc national de forêts est approuvée à l'unanimité

Point 7 : Points d'information

Schéma d'interprétation du Parc national de forêts

Le directeur recontextualise d'abord la question d'interprétation, en faisant une référence historique aux parcs nationaux américains. Interpréter doit être compris comme « révéler le sens de ce qui n'est pas immédiatement visible ».

Le principe mis en œuvre est d'impliquer le visiteur, de lui faire vivre une expérience qui marque pour une meilleure appropriation des patrimoines qui sont multiples : patrimoine naturel et patrimoine culturel – paysager, architectural, immatériel.

Un fil rouge va guider le visiteur : le Parc national de forêts, c'est ...**un territoire d'exception, d'eaux et de forêts, riche d'une histoire séculaire et tourné vers l'avenir.**

La découverte du territoire va s'organiser au travers de 15 thèmes.

75 lieux ont été identifiés. La priorité se portera sur l'aménagement des 4 portes de cœur (avec un thème par porte). Viendront ensuite les sites financés par le programme Sentier de Nature du Cerema (GR de pays), puis les aménagements anciens à rénover et enfin les autres sites.

Le président annonce qu'un document finalisé du schéma d'interprétation sera présenté au vote du Conseil d'administration ultérieurement.

Etude de l'impact des projets industriels éoliens et photovoltaïques sur les enjeux de conservation du cœur du Parc national

Philippe PUYDARRIEUX introduit cette présentation en rappelant la délibération 2021-35 votée en CA en décembre 2021 et précise que l'objet de cette étude n'est absolument pas de remettre en cause ou question cette délibération. L'objectif de cette étude visait à apporter des éléments factuels pour étayer les avis que l'EPPN doit rendre aux services de l'État sur les projets ENR soumis à instruction.

Amélie HEGRON présente son travail qui consistait à évaluer les impacts des installations ENR sur la biodiversité. Impacts directs et indirects.

Les cas de mortalité directe sur les oiseaux (dont 30 % de rapaces et 81 % d'espèces protégées) et les chiroptères (espèces toutes protégées) ne concernent que l'éolien.

La fragmentation et la perte des habitats sont la conséquence aussi bien des parcs photovoltaïques que des parcs éoliens. Les effets sont là plus insidieux et plus difficiles à quantifier.

Amélie HEGRON a dressé une cartographie prenant en compte d'une part les parcs éoliens et photovoltaïques installés et les projets situés à proximité immédiate du Parc national, et d'autre part les domaines vitaux des espèces à fort enjeux.

- Cigogne noire : rayon de 20 km autour du nid



- Autour des palombes : rayon de 7 km autour du nid
- Milan royal : peu de données disponibles, mais espèce la plus impactées par les éoliennes. Oiseau nicheur sur le territoire qui est aussi un couloir de migration de l'espèce.
- Busard cendré : nicheur sur le territoire, et qui vole à très basse altitude en milieu ouvert
- Chiroptères forestiers : une directive européenne préconise le respect d'une distance de 250 mètres de la lisière, distance que la communauté scientifique s'accorde à considérer comme sous-estimée (circulation des chauves-souris entre villages et forêts).

Si l'on considère les domaines vitaux de chaque espèce, et que l'on prend en compte les périodes sensibles (reproduction, migration) de toutes les espèces étudiées, la conclusion ne laisse pas de doute : le Parc national devrait être considéré comme une zone défavorable à l'implantation d'installations éoliennes sur l'ensemble de son périmètre (aire optimale d'adhésion).

Denise Jacquinet signale avoir été interpellée par un promoteur qui s'étonne de ne pas obtenir de réponse à ses demandes de rencontre avec le Parc national.

A l'inverse, Philippe CHARDON affirme qu'une rencontre a eu lieu entre le Parc national et la société qui travaille sur un projet sur le secteur de Montigny-sur-Aube.

Philippe PUYDARRIEUX souhaite clarifier les choses par rapport aux sollicitations des porteurs de projets ENR. La Direction – Véronique GENEVEY et lui-même – reçoivent systématiquement les promoteurs qui en font la demande, sous un format standardisé : rendez-vous au siège du Parc national, d'une durée fixée à 45 minutes, en dehors de la présence de tout élu ou exploitant agricole.

Jean-Claude VOLOT s'offusque de la schizophrénie dont fait preuve l'État qui demande tout à la fois la conservation de la biodiversité et l'accélération des sites ENR.

Stéphanie MODDE souhaite rappeler que les ENR ne peuvent être tenus comme principaux responsables alors que beaucoup d'autres activités, et notamment l'agriculture, ont des impacts reconnus sur l'effondrement de la biodiversité.

Marc FROT valide l'opposition aux éoliennes dans le Parc national ; il est plus nuancé sur le photovoltaïque qui est très encadré au niveau du département de la Côte-d'Or par une charte qui fixe des conditions, limite les surfaces.

Florence LAUBIER souhaite préciser le rôle des services de l'État afin de lever toute ambiguïté. L'interdiction est claire pour ce qui concerne le cœur. Concernant l'aire optimale d'adhésion, l'instruction de tous les dossiers est obligatoire et elle est conduite dans le respect des règles du code de l'environnement.

Nathalie KOBES, en écho à ce qui a été dit au niveau de la Côte-d'Or, fait le parallèle avec la Haute-Marne sur la question du photovoltaïque. Une charte a été définie et signée par tous les acteurs concernés du département, dont le Parc national. Cette charte est largement communiquée aux promoteurs et elle sert de guide pour l'instruction des dossiers.

Pour conclure, le directeur indique qu'en 2023, 10 avis ont été émis sur des projets éoliens et que 2 sont encore en cours d'instruction.

Il répète que l'étude menée par Amélie HEGRON n'avait pas pour objet de créer du droit ou de revenir sur la délibération du CA mais qu'elle visait à fournir des éléments pour étayer les avis défavorables en faits et en droit.

Questions diverses :

Une question est posée au sujet de la position du Parc national par rapport au Tour de France qui va passer sur le territoire, peut-être même en cœur.

Philippe PUYDARRIEUX déclare que Le Parc national a connaissance des villes traversées mais pas du tracé exact. L'établissement n'a pas encore été sollicité à ce sujet mais il est certain que si le Tour traverse le cœur, un avis devra être donné. Le Tour de France ayant déjà traversé d'autres Parcs nationaux historiques, l'EPPN pourra s'appuyer sur leur retour d'expérience.

Suite à une question du CNPF relative au délai d'instruction pour des coupes sanitaires et à la question de Cécile PONSOT concernant la Ville à Joie, le président invite les membres qui ont des questions à



les transmettre en amont au secrétariat. Ainsi, des éléments pourront être préparés afin de répondre avec plus de pertinence en séance.

Nicolas SCHMIT remercie l'assemblée et les équipes pour leur travail. Il clôture la séance en invitant les membres présents à partager un verre de l'amitié.

Fait à Arc-en-Barrois, le 16 novembre 2023

Le président du CA
du Parc national de forêts

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Schmit', written in a cursive style.

Nicolas SCHMIT

Le directeur
du Parc national de forêts






A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Puydarrieux', written in a cursive style.

Philippe PUYDARRIEUX



Conseil d'administration du 16 novembre 2023

Feuille d'émargement - Membres avec voix délibérative









Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
SCHMIT Nicolas			
VOLOT Jean-Claude			
WOYNAROSKI Stéphane			
ROBINE Franck Préfet de la Côte d'Or		Thomas DIMICHELE Sous-préfecture de Montbard	
VALLAUD Géraldine	Absente excusée		
VANLAER Hervé		TORRE Jean-Paul	visio
FOTRE-MULLER Marie-Jeanne		RAYNARD Lionel	
Delphine CHRISTOPHE Directrice DRAC Grand Est <i>Yveline LAURE</i>		NEVIASKI Alexis	

Quiriel Robin



Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
LAUBIER Florence DDT de la Côte-d'Or	Viso		
LOGEROT Xavier DDT la Haute-Marne		N. ROBES Nathalie Guillec.	
LIPPIELLO André Maire d'Essarois		CHARDON Philippe Maire de Montigny-sur-Aube	
JACQUINOT Denise Maire des Gouilles		BOURDENET Frédéric Maire d'Aignay-le-Duc	
VINCENT Philippe Maire de Vanvey		BORNOT Christian Maire de Buncey	
TRIBOULET Eric Maire de Colmier-le-Haut		DURY Anne-Cécile Maire de Vals-des-Tilles	
LAVOCAT Marie-Claude Maire de Châteauvillain		DEMANGEOT Josette Maire de Dancevoir	
ROSSIGNEUX Yvette Giey-sur-Aujon		CAVIN Jean-Michel Maire d'Aubepierre-sur-Aube	
BREDIN Didier Busseaut		BOMMIER Loup Maire de Gurgy-le-Château	

Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
ANDRIOT Jean-Paul Maire de Germaines			
NAUDET Frédéric CC Pays châtilonnais		EME Gérard CC Pays châtilonnais	
BERNY Benoît CC Tille et Venelle		PONSOT Cecile CC Tille et Venelle	
FREQUELIN Philippe CC des Trois Forêts		JACOB Guy CC des Trois Forêts	
AUBERTOT Laurent CC Auberive Vingeanne Montsaugonnais		MAUGRAS Jacky CC Grand-Langres	
DUFAY Marie-Guite Présidente de la région Bourgogne Franche-Comté	représentée	MODDE Stéphanie VP Région Bourgogne Franche-Comté	
LEROY Franck Président de la région Grand-Est	Absent excusé	DELONG Sophie	Absente excusée
SAUVADET François		FROT Marc VP Conseil départemental 21	
LACROIX Nicolas	représenté	représenté par Marie-Claude LAVOCAT, conseillère départementale	
CHEVALLIER Freddy		LOISIER Anne-Catherine	

Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
DURANTET Guy		MICHEL Jean-Pierre	
FAUVEL Bruno			
LAVIER Vincent	Absent excusé	donne pouvoir à Marc POULOT	
POULOT Marc			
D'HERBOMEZ Denis			
MARIOTTE Jérôme			
BONNET-VALLET Marie-Claire			
DUPAS Francis			
Thierry QUENNESSON Education à l'environnement			
Bruno SCHNEIDER LPO 21	Absent excusé	donne pouvoir à Jean-Marie ROLLET	

Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
Jean-Marie ROLLET Nature Haute-Marne			
Roger GONY CEN Champagne-Ardenne			
BÖTSCHI Stéphanie			
MONOT Michel			
LHUILIER Patrick			
DE BUCY Joseph			
BOURRAT Flavien			
VINOT Claude			
LEGAY Myriam AgroParisTech Nancy	VISIO		
SIBLET Jean-Philippe CNPN	Absent excusé	Donne pouvoir à O. GOSTAIN	VISIO

4

Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
TOSTAIN Olivier	Visé		
MICHON Régis		THIVILLIER Jean-François	
MORVAN Xavier	Absent excusé	RENNE Marie	
DUNOYER Anne		CHEVIGNARD Nicole	
INGLARD Jean-Christophe Agence de l'eau Seine-Normandie		GUILMAIN Anne-Louise	
QUOST Baptiste Représentant du Personnel	Visé	CORPET Pauline	